

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Guillaume VIARD

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel BIARDEAU, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 07

Assistait également à la réunion de conseil Mme A. Sottiau (départ après le point sur la loi APER).

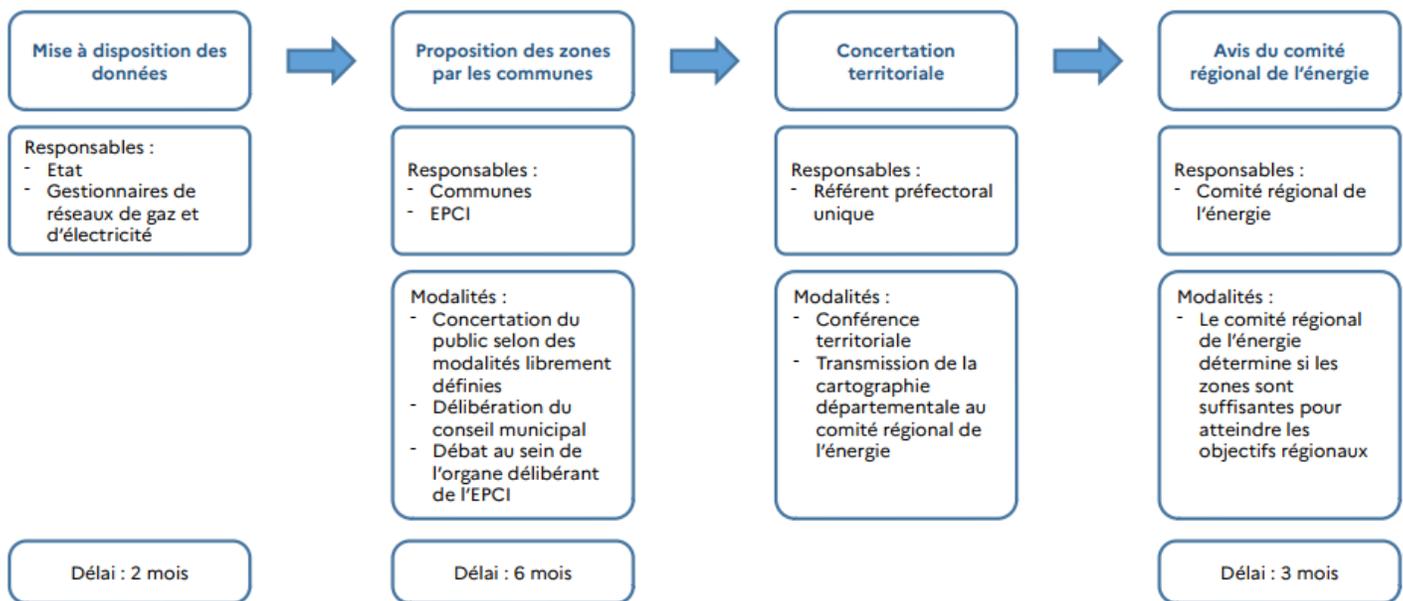
Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2023.

- Loi APER – ZAN

La loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures visant à faciliter le développement des énergies renouvelables (ENR), et institue notamment une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'EnR.

La loi APER fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Les communes doivent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Rappel de la procédure :



Le maire propose de réunir des porteurs de projets, notamment les agriculteurs de la commune, pour étudier et lister les parcelles potentiellement éligibles. Il précise que les zones classées « humides » ou « Ramsar » sont exclues des zones ENR.

Le maire annonce qu'il doit rencontrer un représentant de la société Mana Energies pour faire le point sur la mise en œuvre de la loi APER.

- ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a instauré un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière

d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics.

Afin de permettre aux collectivités concernées de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de Gestion de l'Indre propose de mettre en place un dispositif de signalement auquel les communes peuvent adhérer par convention.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise le maire à la signer.

- AUTORISATION AU MAIRE A MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le maire peut mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget sur autorisation expresse des membres du conseil municipal (cela ne concerne pas les dépenses inscrites en « reste à réaliser »). Le montant maximum ne peut excéder 25 % des crédits inscrits l'année antérieure.

Pour 2024, les dépenses d'investissement concernées et validées par le conseil municipal sont les suivantes :

Chap 20 : Frais d'études : $7\,300 / 4 = 1\,825$ euros

Chap 21 : Immo corporelles : $43\,074,51 / 4 = 10\,768.63$ euros

Chap. 23 : Travaux en cours au 2315 : $60\,000 / 4 = 15\,000$ euros

- CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX – 18 HEURES

Mr le maire rappelle la délibération 2018-12-047 qui avait créé un poste de gestionnaire des locaux communaux. Ce poste est occupé par un agent contractuel, en contrat à durée déterminée qui a débuté le 1er janvier 2019. Ce contrat se renouvelle chaque année par reconduction expresse (dans la limite de 6 années). L'agent est rémunéré à l'indice de l'échelon 11 de l'échelle C1 des adjoints techniques territoriaux ; la quotité de travail est de 14 heures hebdomadaire.

Au vu de l'accroissement d'activité de ce poste, le maire propose de créer un poste permanent dont la quotité de travail est de 18 heures par semaine, contrat annualisé pour une gestion plus souple du planning de l'agent.

Après délibération, à 6 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal valide la création de ce poste dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 18 heures par semaine (827 heures annuelles travaillées),
- Annualisation du contrat avec relevé mensuel des heures effectuées,
- Rémunération à l'échelon 11 de l'échelle C1 (adjoint technique territorial)

Cette modification de temps de travail doit être présentée au Comité Social Territorial du Centre de gestion de l'Indre pour avis. La prochaine réunion de CST est le 29 janvier 2024.

- QUESTIONS DIVERSES

Incivilités : Le maire a rencontré Mme la Procureure de la République et il a transmis la difficulté à gérer les incivilités. Dès 2024, les services du tribunal de Châteauroux proposeront aux communes qui le souhaitent d'adhérer à un dispositif de « rappel à l'ordre ». Il s'agit d'un dispositif qui permet d'apporter une réponse institutionnelle, simple et rapide, aux administrés qui ne respectent pas l'ordre et la tranquillité publics (ex : conflits de voisinage, présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités...).

La commune de Sacierges St Martin adhérera au dispositif.

Carrière Terréal : La commune vient de recevoir le dossier d'enquête publique. L'enquête débute le 23 janvier 2024 et elle se termine le 17 février 2024. Deux permanences auront lieu à la mairie de Sacierges, et deux à celle de Roussines :

Sacierges St martin : mardi 23 janvier de 9h à 12h / samedi 17 février de 9h à 12h

Roussines : samedi 03 février de 9h à 12h / mercredi 21 février de 14h à 17h

L'avis d'enquête sera affiché dans les panneaux de la commune.

Régularisation de cadastre – La Barre : Le maire annonce qu'il faudra régulariser le tracé d'un chemin communal au hameau de La Barre. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette régularisation ; il charge le maire de préparer le dossier pour une prochaine réunion de conseil.

Chapelle de Chéniers : Suite au projet de rénovation de la chapelle de Chéniers, le maire a pris contact avec le Parc de la Brenne pour étudier les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre, l'objectif étant un financement proche des 80 %. C'est un dossier qui pourrait être inscrit sur le budget 2025.

Symctom : Le Symctom viendra distribuer les bacs à ordures ménagères les lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 janvier 2024, au domicile des habitants. Chacun sera averti par un courrier.

A ce jour, les tarifs de la redevance incitative ne sont pas déterminés et les nouveaux circuits de collecte ne sont pas tout à fait finalisés.

A compter du 1^{er} janvier 2024, chaque foyer devra composter ses déchets organiques.

Point sur les travaux de la commune : Le maire fait la synthèse :

Travaux terminés :

- voirie 2022 et 2023 (subvention FAR à percevoir)
- acquisition d'un ossuaire pour le cimetière
- changement des radiateurs pour les bâtiments communaux (subvention FAR reçue en décembre)
- aménagement du hangar communal (plancher + électricité : subvention FAR versée)

Travaux programmés :

- isolation de la toiture de la mairie (subvention DETR attribuée, versement à la fin des travaux)
- travaux électriques à la Puchallerie (en cours)
- travaux suite aux orages du 22 juin 2022 (négociations en cours avec l'expert de l'assurance)
- changement des portes au gîte communal (continuité des travaux de rénovation énergétique)
- changement des ampoules de l'éclairage public (demande de subventions à déposer : fonds vert)
- acquisition d'un bac récupérateur d'eaux de pluie (subvention demandée)
- travaux de rénovation du logement communal Rue d'En Bas à Chéniers (subventions demandées)

Fin de séance : 22h15 -